

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 18 novembre 2014

Membres présents :

Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO.

Membres représentés : Ludovic GROS (procuration à Sarah BLAIX), Alain DOMINJON (procuration à Danielle BOCHET), Patrick ALLARD (procuration à Claude REYNAUD), Isabelle DURIEUX (procuration à Sabine BAROU-MORRUGARES).

Le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Claude REYNAUD.

Ordre du jour

- 1- Licenciés de SOMFI,
- 2- Décisions modificatives,
- 3- Rapports sur les tarifs et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2013,
- 4- Taxe d'aménagement,
- 5- Droits de préemption,
- 6- Cessions de terrains,
- 7- Convention avec l'Association des Communes Forestières de Savoie pour le fonds d'amorçage,
- 8- Convention avec le Conseil Général pour la RD77,
- 9- Convention avec SHEMA pour la Petite Centrale Hydroélectrique,
- 10- Tarifs 2015,
- 11- Personnel communal,
- 12- Questions et informations diverses.

1 - Licenciés de SOMFI

Monsieur le Maire présente un courrier de demande de subvention de l'association « Les licenciés de SOMFI » au Conseil Municipal.

Cette association a été créée afin de pouvoir défendre les intérêts de ces anciens salariés. Il rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne s'était proposée pour centraliser le versement des subventions de chaque commune de son périmètre mais certaines d'entre elles ayant déjà procédé au versement, cette idée a été abandonnée.

A ce titre, monsieur le Maire propose une aide financière à hauteur de 150 € (une personne licenciée de SOMFI réside sur la commune d'Hermillon).

Vote : Unanimité—1 non-participation

2 - Décision modificative

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°2 du budget communal. Elle concerne des virements de crédits, dans les sections d'investissement et de fonctionnement, pour régulariser les opérations en cours et n'a pas d'impact sur les masses budgétaires.

Vote : Unanimité



Commémoration du 11 Novembre

3 – Rapports 2013 de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire présente au conseil municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ces deux rapports et propose de les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Approbation du rapport de l'eau 2013
Vote : Unanimité

Approbation du rapport de l'assainissement 2013
Vote : Unanimité

4 – Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle l'existence de cette taxe aux membres du conseil municipal. Elle a été instaurée en 2011 en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement. Elle est appliquée pour toute construction, agrandissement ou rénovation. Son taux doit être compris entre 1% et 5%. Il est de 3% pour Hermillon.

Pas de vote

5 - Droits de préemptions

Yves DURBET présente quatre dossiers dont les parcelles sont en cours d'aliénation et propose de ne pas exercer le droit de préemption communal. Il s'agit des parcelles :

- * ZB 124 « Derrière la Tour »,
- * E521, E1721, E1410 « La Tour »,
- * D 2062 « au Four »,
- * D 2833, D 2837, D 2841, D 2845, D 2850, D 2855, D 2859, D 2863, D 2867, D 2872, D 2875, D 2878, D 2881, D 2884, D 2887, D 2892, D 2901, D 2903, D 2905, D 2907, D 2909, D 3026 et D 3030 « Les Contamines »

Vote : Unanimité

6 - Vente de terrain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Monsieur Pascal LARIVE.

Ce dernier souhaite acquérir une parcelle communale afin de faciliter l'accès à son terrain.

Il s'agit de la ZA 94 d'une superficie de 133 m² située en zone AUd du Plan Local d'Urbanisme d'Hermillon.

Après discussion et rappel des valeurs actuelles, le prix de 80 € le m² est retenu.

Vote : Unanimité

7 - Convention avec l'Association des Communes

Forestières de Savoie pour le fonds d'amorçage

Yves DURBET rappelle que la forêt communale est exploitée par des entreprises privées rémunérées par la Commune qui vend ensuite le bois en direct ou aux enchères. Cette année, l'exploitation de 255m³ de bois coûtera 9 210,04 €.

Il présente une convention de l'Association des Communes Forestières de Savoie qui propose d'avancer les frais. En contrepartie, la Commune s'engage à rembourser cette somme dès les ventes effectuées et au plus tard dans les 8 mois qui suivent.

Vote : Unanimité

8 - Convention avec le Conseil Général pour la RD77

Dans le cadre de la réalisation des travaux sur la Route Départementale 77, route de la Cascade, depuis le pont Saint Bénézet jusqu'à la sortie en direction de Le Châtel, il est nécessaire d'établir une convention entre la Commune et le Conseil Général de la Savoie.

Celle-ci permet de fixer d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Vote : Unanimité

9 - Convention avec SHEMA pour la Petite Centrale Hydroélectrique

Le Maire présente la société SHEMA (Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance), filiale à 100% d'EDF qui est intéressée pour la réalisation d'une Petite Centrale Hydroélectrique sur Hermillon (prise d'eau à Crêt Girod et Centrale à Pommart). Le second projet (commun avec Le Châtel) est abandonné pour l'instant.

Plusieurs rencontres entre SHEMA et HERMILLON ont permis la rédaction d'un protocole d'accord entre les deux parties dans lequel les engagements respectifs sont cités. Le planning prévoit la constitution du dossier en janvier 2015, l'enquête publique en février 2016, le commencement des travaux début 2017 et la mise en service de la Petite Centrale Hydroélectrique en 2018.

Vote : Unanimité

10 - Tarifs 2015

Yves DURBET présente les tarifs communaux et du service de l'eau et de l'assainissement inchangés depuis 2013. Le conseil municipal propose de les augmenter selon l'inflation, soit 0,9%.

Vote : Unanimité

11- Personnel Communal

Monsieur le Maire propose de verser une prime de fin d'année au personnel communal, équivalente à un treizième mois de salaire, au prorata de leur présence.

Soit 9 800,21 € pour l'ensemble des agents.

Vote : Unanimité

12 - Questions et informations diverses

Yves DURBET nous informe :

Le Crédit Agricole des Savoie organise une cérémonie pour les 70 ans de la libération de la vallée de la Maurienne le 21/11/14 à Saint Jean de Maurienne

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne, en partenariat avec l'ASDER recherche des bénévoles pour participer à l'opération « j'éco-rénove j'économise ».

Danielle BOCHET :

- Rappelle le repas des anciens le 30 novembre prochain.
- Fait part de la réunion du CCAS à laquelle la reconduction des colis aux personnes de 80 ans a été confirmée,
- Donne lecture du courrier de remerciement des Bleuets de Maurienne suite au versement de la subvention 2014 et d'information d'organisation d'une manifestation nationale les 20, 21 et 22 mars 2015.
- Communique les dates des vœux : le 19/12 pour le personnel communal et le 03/01 pour la population.

Michel FRUMILLON nous informe qu'un goûter de Noël sera organisé à la médiathèque le 13 décembre en présence du Père Noël.

François ANDRE :

- Nous invite à participer au concert accordéon chants de Noël à l'Eglise le 20 décembre à 20h
- Précise que les services techniques débiteront les astreintes « neige » le 29 novembre.

Claude REYNAUD nous informe que le tirage au sort pour les affouages aura lieu dès que le garde forestier aura marqué les arbres.

Michel FERRARIO rappelle que le Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre en même temps que la soirée Beaujolais.



TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2015

PRESTATIONS COMMUNALES

Location salle polyvalente

Vaisselle	39.50 €
Caution	233 €
Extérieur :	
Grande salle à la journée	345 €
Grande salle le week-end	461 €
Salle des échos à la journée	195 €
Salle des échos le week-end	257 €
Habitants d'Hermillon	
Grande salle à la journée	116 €
Grande salle le week-end	172 €
Salle des échos à la journée	72 €
Salle des échos le week-end	116 €
Autres tarifs	
Location horaire	16 €
Location trimestrielle	123 €

Services Techniques

Mise à disposition personnel technique	19 €
Utilisation du tracto pelle (facturation 15 € minimum)	51 €
Engin de débroussaillage hors commune	71 €
Engin de débroussaillage (facturation 15 € minimum)	51 €
Moissonneuse-batteuse (facturation 15 € minimum)	51 €

TARIFS CAVEAUX ET CONCESSIONS

Caveau 6 places	4 920 €
Caveau 3 places	3 210 €
Concession 30 ans	30 €
Concession 50 ans	40 €
Colombarium	
Case +concession 15 ans	522 €
Case +concession 30 ans	1 044 €

Prestations administratives

Photocopies	
Page A4	0.22 €
Page A3	0.36 €
A4 recto-verso	0.36 €
A3 recto-verso	0.58 €
Télécopies	
Émission nationale	0.63 €
Emission internationale	1.20 €
Réception	0.22 €

Tarifs tirages cadastraux	
Tirage A4	0.63 €
Tirage A3	1.20 €

Bibliothèque

Adhésion annuelle (gratuit jusqu'à 14 ans)	8 €
--	-----

PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

	HT	TTC
Eau de la Cascade - forfait	8.50 €	8.97 €
Frais d'intervention compteur	9.55 €	11.46 €
Frais de pose ou dépose de compteurs	18.60 €	22.32 €
Mise à disposition du personnel (heure)	15.80 €	19.00 €
Utilisation du tracto pelle (minimum 15€)	42.20 €	51.00 €
Prix du mètre cube d'eau	0.88 €	0.93 €
Abonnement eau	13.55 €	14.30 €
Redevance assainissement	1.17 €	1.26 €
Communes extérieures	1.74 €	1.84 €

La CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE aura lieu

Le samedi 3 janvier 2014 - à 19 heures
À la salle polyvalente

Tous les habitants sont cordialement invités.

CONCERT DE NOËL

**Église d'Hermillon
Samedi 20 décembre à 20h**

Concert accordéon - chants de Noël
avec Elodie GENOUD et son école d'accordéons

Vin chaud et papillotes

Entrée libre - Sortie « au chapeau »

ANIMATIONS A LA MÉDIATHÈQUE :

- * **Du 03 au 19 décembre : Exposition -Art postal (œuvres réalisées dans le cadre des animations de la bibliothèque de Saint Julien Montdenis)**
- * **Jeudi 11 décembre à 10h : Lecture et atelier - jeune public (en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles du canton de Saint-Jean-de-Maurienne)**
- * **Samedi 13 décembre à 16h: Conte et goûter en présence du Père Noël**

VACANCES DE NOËL

Bibliothèque : OUVERTE les lundis de 16h30 à 18h30

Médiathèque : FERMÉE du 22 décembre au 2 janvier inclus.